



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 06

DU 08 Septembre 2023

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 4 Septembre 2023 en visioconférence

Présents en visio : MM. BENOIT – BERTHELOT – IASIO – BERANGER – MAKHECHOUCHE – RANC – BERANGIER – BEN AISSA – GUIGUE – ARNAUD – RIPPERT – MANIERE – ALLIO – SAHBI MME GARCIA DOSSARD

Excusés : M. BEN ALI – MME CANOVAS

Référents de proximité :

M. STORCK et M. CRESPIAN sont nommés référents de proximité.

Commissions :

Le Comité de Direction valide les membres mentionnés dans l'annexe 3 avec les procès-verbaux

Arbitrage :

Après avoir mis en place le paiement des frais des officiels pour certaines catégories par prélèvements lors des précédentes saisons, nous allons continuer ce système pour la saison 2023/2024. Cette procédure est mise en place pour tous les Championnats et toutes les Coupes organisés par le District, comme annoncé lors de l'assemblée générale d'été.

En effet, les frais des officiels ne sont plus réglés directement aux arbitres par les clubs.



Les clubs seront ainsi prélevés mensuellement des indemnités à leur charge, et le District règlera directement les sommes dues aux Officiels par virement bancaire.

Rappel à tous les clubs :

Tout e-mails concernant le Club doit, **IMPERATIVEMENT**, être envoyé par la **MESSAGERIE OFFICIELLE** du Club, pour être pris en compte.

Tous les e-mails envoyés par une autre boîte mail ne seront pas traités.

Finances :

Comme annoncé lors de l'Assemblée Générale d'été les engagements en coupes sont gratuits pour la saison 2023/2024.

Ils apparaitront facturés sur les relevés des clubs puis remboursés afin de pouvoir chiffrer le montant des engagements coupes lors du Bilan.

Tables rondes arbitrage :

Les tables rondes autour de l'arbitrage se dérouleront comme suit :

- Les arbitres seront conviés le lundi 11/09 à 18h30 au District Grand Vaucluse,
- Puis les Présidents et les éducateurs de clubs le lundi 25/09 à 18h30 au District Grand Vaucluse.
- Et enfin le lundi 09/10 à 18h30 table ronde commune entre les arbitres et les Présidents et éducateurs au domaine de la Souvine.

En tant qu'arbitres vous êtes donc conviés à ces tables rondes le 11/09 à 18h30 et le 09/10 à 18h30, vous pouvez participer aux 2 dates ou à une seule si vous n'êtes pas disponibles aux 2 dates.

En tant que Présidents de club et éducateurs vous êtes donc conviés à ces tables rondes le 25/09 à 18h30 et le 09/10 à 18h30, vous pouvez participer aux 2 dates ou à une seule si vous n'êtes pas disponibles aux 2 dates.

Les thèmes abordés lors de ces tables rondes seront :

- Influence du comportement du banc de touche sur la qualité de l'arbitrage,
- Influence de la présentation et attitude de l'arbitre sur les comportements des acteurs du jeu, que ce soit avant, pendant ou après la rencontre,
- Importance de la rédaction des rapports de l'arbitre sur les décisions des commissions disciplinaires, ainsi que la présence des arbitres lors des auditions
- Ressenti des Arbitres sur leur fonction, les difficultés, leur sécurité...

Demande de subvention :

UNAF :

L'UNAF Grand Vaucluse sollicite le District Grand Vaucluse afin d'obtenir une subvention annuelle. Le Comité de Direction valide cette subvention pour un montant de 550€

Amicale des éducateurs :

L'Amicale des éducateurs sollicite la subvention annuelle pour la saison 2021/2022 que le District



lui alloue, qui n'avait pas été demandé suite à la mise sous tutelle.
Le Comité de Direction valide cette subvention pour un montant de 550€

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire